

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction
Publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire de la
Fonction Publique
Territoriale

OBJET :
**AVENANT AUX
MISES A
DISPOSITION DE
PERSONNEL
MUNICIPAL POUR
2017**

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des mises à disposition de personnel :

Les mises à disposition arrivées à échéance au 31 décembre 2016 sont reconsidérées pour l'année civile à venir.

Concernant l'association FJEP hand-ball, l'autorisation de mise à disposition correspond à 4 heures par semaine scolaire.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à disposition est calculée sur une année pleine et les 400 heures sont réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

En référence à la délibération N° 2016-262 du 20 septembre 2016, il convient de mettre à jour les éléments suivants :

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 11

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Nom Grade	Organismes d'accueil	Durée prévue	Nb heures annuelles	% de la mise à disposition sur le temps de travail
Agnès PEVERE	FJEP handball	De janvier à juin 2017	88	11%
Claire BINKOWSKI	Comité d'Organisation de la fête du Cassoulet	De janvier à décembre 2017	400	25%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2016, pour l'année calendaire 2017 comme définit ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Le Maire,



[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-326D-DE